

## **Procédure à suivre**

### Envoi d'un courriel et d'un sms

Le 09.12.2024 (veille de l'élection), vous recevrez sur votre adresse électronique personnelle un courriel dans lequel il y aura un lien vous donnant accès à l'espace de vote en ligne (*nb – ce courriel émanera de l'adresse électronique suivante : ELECTION FFF [supervision@modulia.fr](mailto:supervision@modulia.fr). Si vous ne trouvez pas ce courriel dans votre boîte de réception, pensez à vérifier vos spams / indésirables*).

A réception de ce courriel, vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, commencer à parcourir l'espace de vote en ligne afin de vous familiariser avec l'outil.

Le 09.12.2024, vous recevrez également un sms sur votre téléphone portable personnel, dans lequel il vous sera communiqué un code qui vous est propre, composé de 7 ou 8 caractères (*nb – ce sms émanera d'un expéditeur identifié par la mention « MODULIA.FR » ou un numéro à 5 chiffres*).

Le mardi 10.12.2024, à partir de 10h00 et pendant un créneau de 32 heures allant jusqu'au mercredi 11.12.2024 à 18h00 (heures de Paris), il vous appartiendra de vous rendre sur l'espace de vote en ligne, à partir du lien reçu par courriel.

Une fois arrivé sur l'espace de vote en ligne, vous devrez tout d'abord aller dans le menu « émargement », puis renseigner le code personnel reçu par sms et valider votre émargement. Une fois que vous aurez émargé, vous pourrez ensuite aller dans le menu dédié au vote, afin de participer à l'élection (*nb – vous ne pourrez voter qu'une fois que vous aurez émargé*).

Ce processus en deux étapes (envoi d'un courriel puis d'un sms) vise à garantir la sécurité des votes.

### Modalités du vote

Dans l'espace de vote en ligne, il sera programmé 2 votes distincts : chaque votant sera invité d'abord à se prononcer pour l'une des deux listes candidates, puis à se prononcer pour ou contre le candidat au poste de représentant des médecins (*nb – les deux votes seront présentés sur des pages différentes et pour le premier vote, l'indication des listes se fera par ordre alphabétique selon le nom de famille de la tête de liste*).

Il s'agira ainsi, pour le premier vote de sélectionner la liste de votre choix, puis d'entrer une nouvelle fois votre code personnel reçu par sms et déjà utilisé pour émarger, et enfin de sélectionner le bouton « valider » afin que votre vote soit pris en compte.

Il s'agira ensuite, pour le second vote, de sélectionner le choix « pour » ou bien le choix « contre » l'unique candidat en lice, puis d'entrer là aussi votre code personnel reçu par sms et déjà

utilisé pour émarger ainsi que pour le premier vote, et enfin de sélectionner le bouton « valider » afin que votre vote soit pris en compte.

A ce sujet, sachez que le 09.12.2024, lorsque vous recevrez le courriel pour accéder à l'espace de vote en ligne, il vous sera communiqué un guide vous présentant les fonctionnalités de cet espace et vous donnant toutes les explications dont vous aurez besoin pour l'utiliser le moment venu.

#### Indisponibilité du Président le jour de l'élection

Un(e) Président(e) de club qui serait indisponible le jour de l'élection pourra donner mandat à un licencié de son club afin qu'il vote à sa place. En revanche, il ne sera pas possible pour un(e) Président(e) de club de demander à un licencié d'un autre club de voter à sa place.

Une fonctionnalité dédiée vient d'être mise en place sur Footclubs qui permettra à un(e) Président(e) de club, si elle/il le souhaite, de donner mandat à un licencié de son club afin qu'il vote à sa place, étant précisé que ce dernier devra être majeur et ne pas se trouver en état de suspension.

Cette fonctionnalité est accessible dans Footclubs, en allant dans le menu « Organisation » puis le sous-menu « Assemblées Générales » puis « AG FFF élective décembre 2024 ».

Attention, si un(e) Président(e) veut donner mandat à un licencié de son club pour qu'il vote à sa place, elle/il devra délivrer ce mandat via Footclubs **au plus tard le 05.12.2024**.

#### Assistance

En cas de difficulté à utiliser l'espace de vote en ligne et/ou si vous avez une question sur les modalités de vote, une assistance par téléphone et courriel sera assurée. Nous vous communiquerons, le 09.12.2024, les numéros de téléphone et la ou les adresses électroniques à utiliser pour bénéficier de cette assistance pendant l'élection.

\*\*\*